



ISCAM: lancement officiel de l'Année Académique 2019-2020



Le Président de la République et Commandant Suprême des forces de Défense et de Sécurité a procédé, le vendredi 27 mars 2020, au lancement officiel de l'année académique 2019-2020 à l'Institut Supérieur des Cadres Militaires (ISCAM).

C'était aussi l'occasion des cérémonies de passation de témoin entre la 46^{ème} et la 47^{ème} promotion, la remise des diplômes aux lauréats de la 44^{ème}, 45^{ème} promotions et 17^{ème} et 18^{ème} session de recyclage.

Dans son allocution, le Chef de l'Etat S.E.M Pierre Nkurunziza a félicité la 49^{ème} promotion qui venait d'être incorporée dans le Corps de Défense et les lauréats de la 44^{ème} et 45^{ème} promo-

tions qui venaient d'avoir des diplômes ainsi que les 17^{ème} et 18^{ème} promotions de la session de recyclage des officiers SRO. Le Président de la République a prodigué des conseils aux nouveaux lauréats de Force de Défense Nationale. Il s'agit entre autres de demander des conseils à leurs chefs avant de prendre une décision, être caractérisés par l'unité, l'entraide et la solidarité. Il leur a aussi demandé de ne pas tomber dans les pièges des politiciens mal intentionnés au moment où la période électorale approche. Au-dessus de tous cela, le Chef de l'Etat S.E.M Pierre Nkurunziza leur a signalé qu'aucun bouclier n'est fort que celui de Dieu. Il faut donc garder l'espoir en Dieu, a-t-il conseillé.

Sommaire

page

ISCAM: lancement officiel de l'Année Académique 2019-2020

1

Le chef de l'Etat a animé une séance de moralisation à l'endroit des étudiants de l'ISCAM

2

Les Bagumyabanga appelés à pratiquer l'amour inconditionnel

3

Le Maire de la ville de Bujumbura invite les journalistes et les artistes à mobiliser la communauté à se prévenir contre le COVID-19

4

Préparation de la communication lors des élections 2020: les journalistes appelés à respecter les textes et lois les régissant

5

SEP/CNPS: atelier d'information sur la politique nationale de protection sociale

8

Le Président de la République a en outre rappelé aux nouveaux lauréats que le lancement officiel de l'A/A à l'ISCAM est un moment propice pour l'autoévaluation, de se féliciter de bons résultats déjà atteints, de corriger les erreurs du passé et de dégager des perspectives d'avenir.

Il a aussi rappelé à ces lauréats que la première mission de l'armée est de bien défendre le pays, de sauvegarder l'indépendance et de sécuriser les frontières de ce dernier. D'où il a cité un adage en kirundi qui disait « Uwukanzwe n'agahengwe acana inkinzo ».

Dans son allocution, il n'a pas manqué de saluer le retour des lauréats de la 17^{ème} et 18^{ème} session de recyclage des officiers dans leur pays natal. Néanmoins, il déplore le comportement de certains étudiants qui restent à l'étranger après avoir terminé leur cursus.

Aux défis qui hantent l'ISCAM, le Chef de l'Etat Pierre Nkurunziza leur a promis de les soutenir. Toutefois, il les a exhortés à prêter main forte dans la réalisation de différents travaux pour résoudre ces défis.

Dans son mot d'accueil, le Commandant de l'ISCAM Général de Brigade Gaspard Bara-tuza a indiqué que les résultats de l'année

académique écoulée sont bons et satisfaisants. Il a annoncé que pour la première fois, le lauréat de l'ISCAM qui a été le premier au centre commando de Gitega est une étudiante qui a décroché 4 médailles d'Or dans l'Athlétisme interuniversitaire qui s'est déroulé à Ngozi.

Malgré les bons résultats, le Commandant de l'ISCAM a fait savoir que l'ISCAM fait face à certains défis dont la réhabilitation dans l'immédiat du pont le reliant avec la RN7, la carence des véhicules des officiers encadreurs, le manque de réseau internet à haut débit, le manque du parc informatique, l'absence de gymnase pour conditionnement physique et piscine, le site web qui ne fonctionne pas normalement, le manque du matériel didactique de la faculté Génie civile et TIC, le manque des moyens financiers destinés à la recherche etc.

En marge des cérémonies du lancement officiel de l'A/A 2019-2020 à l'ISCAM, le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, Monsieur Emmanuel Ntahomvukiye a offert au Président de la République S.E.M Pierre Nkurunziza, au nom de son Ministère, 4 vaches en guise de remerciement pour tous ses bienfaits envers le Corps de Défense.

(Source: www.rtnb.bi)

Le chef de l'Etat a animé une séance de moralisation à l'endroit des étudiants de l'ISCAM



Le chef de l'Etat burundais, S.E.M Pierre Nkurunziza a animé, le mardi 24 mars 2020, à l'Institut supérieur des cadres militaires (ISCAM), une séance de moralisation à l'endroit des étudiants et cadres de cette institution, a-t-on con-

staté sur place.

A la fin de cette séance qui s'est déroulée à huis clos, le porte-parole de la Force nationale de défense du Burundi (FDNB), le colonel Floribert Biyereke, a indiqué à la presse que cette séance de moralisation, la 4^{ème} du genre à être animée à l'ISCAM par le président Nkurunziza, était articulée sur trois questions : D'où venons-nous? Où sommes-nous et où allons-nous ?

Se basant sur ce questionnement, le Président de la République a reconnu que quand on ne connaît pas où on est et où on va, a précisé le colonel Floribert Biyereke, ajoutant que le Chef de l'Etat a beaucoup insisté sur l'amour de la Patrie.

Selon toujours le porte-parole de la FDNB, le Président de la République a procédé par la méthode so-

ocio-historique, soulignant qu'il faut saisir le présent à la lumière du passé, où les faits sociaux existant pourraient être expliqués par le passé. Le chef de l'Etat a fait savoir que les Burundais sont les enfants de Dieu mais qui descendent des ancêtres, les enfants de la patrie et de leurs parents, d'où l'amour de la Patrie. L'obéissance des parents et de Dieu est une condition sine qua non pour un Burundi digne de son nom, a déclaré le chef de l'Etat, qui a également souligné que la patrie doit être protégée et sauvegardée. « Protéger la patrie signifie défendre tous ses intérêts, y compris son sous-sol », a-t-il estimé, signalant que le sol burundais est riche en

minerais, d'où il faut le préserver contre les détracteurs.

Selon toujours le porte-parole de la FDNB, le Président de la République a insisté sur le rôle important des militaires, non seulement dans la défense du territoire, mais aussi dans la défense du sous-sol et de tous les intérêts de la Nation, sans exception aucune.

Signalons que cette séance de moralisation coïncide avec la semaine de l'ISCAM. (Source :ABP infos)

Les Bagumyabanga appelés à pratiquer l'amour inconditionnel



Le Parti CNDD-FDD a organisé, le jeudi 26 mars 2020 une prière interconfessionnelle à la permanence nationale de ce parti en Mairie de Bujumbura. La Première Dame S.E Denise Nkurunziza a pris part à cette prière. La prédication du jour était axée sur la charité qui est cet amour inconditionnel, fraternel, universel, qui se donne gratuitement sans rien attendre en retour.

La prière a débuté par des chants d'action de grâce et de louanges suivis par la prière œcuménique faite tour à tour par un musulman, un chrétien catholique et un protestant. Ils ont tous remercié Dieu pour tant de grâces qu'il ne cesse d'accorder au Burundi, citant notamment la préservation jusqu'à ce jour du Burundi, contre la pandémie de COVID-19, qui ne cesse de se propager dans le monde.

Dans sa prédication, la Première Dame S.E Denise Nkurunziza s'est appuyée sur le thème du jour tiré de la première épître aux Corinthiens 13 :6 où il est écrit : "la charité ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité".

Selon la Première Dame, l'amour se pratique de diffé-

rentes manières. Elle a invité la population burundaise en général et les membres du parti CNDD-FDD en particulier à pratiquer envers leurs proches, l'amour "agapè". « C'est un amour patient, plein de bonté, qui ne se vante point, qui ne fait rien de malhonnête et ne cherche point d'intérêt », a insisté S.E Denise Nkurunziza. Elle a ainsi appelé le peuple burundais à pratiquer cet amour inconditionnel afin qu'il vive en toute tranquillité.

Au cours de cette troisième semaine du temps de carême dédiée au jeûne et à la charité pour venir en aide aux vulnérables, malades, handicapés et autres nécessiteux, le Président de la Commission chargée de la préparation de cette prière mensuelle Monsieur Laurent Nimbeshe a précisé que les offrandes perçues lors de cette prière seront destinées aux œuvres de charité.

Clôturent les enseignements du jour, le Secrétaire Général du Parti CNDD-FDD Monsieur Evariste Ndayishimiye a indiqué que cette prière intervient au moment où les membres du CNDD-FDD devraient témoigner de cet amour inconditionnel envers leur parti. Et de préciser, « nous approchons la période électorale, ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales commencent à perdre l'identité du parti CNDD-FDD. Or c'était le moment propice pour témoigner de l'amour inconditionnel envers le parti, sans rien attendre en retour ».

Monsieur Evariste Ndayishimiye a également rappelé que même dans l'histoire du Burundi, les ancêtres ont reconnu l'amour de Dieu envers les Burundais. En témoigne les chants, les contes et les proverbes qui véhiculaient les remerciements envers Dieu pour sa bonté.

Le Secrétaire Général du parti CNDD-FDD a rappelé que l'amour envers son prochain est un commandement de Dieu que chacun devrait pratiquer au quotidien. Monsieur Evariste Ndayishimiye a appelé les Bagumyabanga à se comporter en bons modèles, prônant la charité envers autrui.

Cette prière interconfessionnelle a vu la participation du Président de l'Assemblée Nationale le Très Hon-

orable Pascal Nyabenda, le deuxième Vice-président de la République S.E Joseph Butore, l'Ombudsman burundais Honorable Edouard Nduwimana, le deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale Honorable Jocky Chantal Nkurunziza, certains membres du Gouvernement et d'autres hauts cadres du pays. (Source: www.rtnb.bi)

Le Maire de la ville de Bujumbura invite les journalistes et les artistes à mobiliser la communauté à se prévenir contre le COVID-19



Le Maire de la ville de Bujumbura, Monsieur Feddy Mbonimpa a tenu, le mardi 24 mars 2020, une réunion avec les journalistes, les artistes et les jeunes entrepreneurs de la Mairie de Bujumbura pour arrêter ensemble une stratégie de communication efficace en cette période de pandémie du coronavirus (COVID-19).

Selon Monsieur Feddy Mbonimpa, la population de la Mairie de Bujumbura ne semble pas bien fixée sur le comportement à adopter en vue de se protéger contre cette pandémie. Les gens continuent à se serrer les mains et à se donner des accolades alors que ces gestes favorisent la contamination par le COVID-19. C'est pour cela qu'ils ont besoin d'une certaine éducation en vue d'un changement de comportement, d'où la contribution des catégories de personnes ciblées par cette réunion est nécessaire en raison de leur expertise en matière de communication.

Il les a invités à diffuser des messages d'éducation de la population visant le lavage systématique et répété des mains, les salutations sans toucher les gens avec les

mains et sans se rapprocher des gens à moins d'un mètre, et bien d'autres comportements à adopter en vue de se prévenir contre la pandémie.

Les participants à la réunion ont promis de contribuer, chacun en ce qui le concerne, à sensibiliser la population de la mairie de Bujumbura à adopter des comportements sains et prévenant la pandémie du coronavirus.

Selon Dr Thierry Ntunzwenimana, délégué du Médecin Provincial de la Mairie de Bujumbura qui avait accompagné le Maire dans cette réunion, il est vrai que la pandémie du coronavirus fait peur, mais il ne faut pas paniquer car les mesures barrières essentielles pour la maladie sont possibles pour tout Burundais. Il donne l'exemple du lavage des mains au savon, qui est une mesure simple mais essentielle pour arrêter la propagation de ce virus.

D'après Dr Benjamin Ndagijimana, médecin membre de la cellule de veille sur la pandémie du coronavirus, le virus passe par les gouttelettes de salive lorsque la personne infectée tousse, baille ou éternue. A partir des mains, il se dépose sur les surfaces et les objets que l'individu infecté touche. Sa porte d'entrée est la bouche. Les symptômes de la pandémie du coronavirus sont la toux, une fièvre (38 à 39°C) et des difficultés de respiration.

Pour se prévenir contre cette pandémie, rappelle Dr Benjamin Ndagijimana, en plus du lavage des mains, il faut tester toute personne en provenance de l'étranger pour voir si elle n'a aucun symptôme, et la mettre en quarantaine pendant 14 jours en cas de suspicion, éviter le contact interhumain, pencher sa tête dans son coude lorsqu'on

tousse ou éternue, se protéger du contact avec les objets et surfaces qui peuvent être contaminés comme les poignets des

portes, les tables, etc., garder une distance d'au moins un mètre entre une personne et une autre. (Source : ABP infos)

Préparation de la communication lors des élections 2020: les journalistes appelés à respecter les textes et lois les régissant



Le Ministère de la Communication et des Médias a organisé, le lundi 23 mars 2020, à Mwaro, un atelier de renforcement des capacités des journalistes pour la couverture médiatique des élections 2020. Le Ministre de la Communication et des Médias Monsieur Frédéric NAHIMANA qui a ouvert les activités de cet atelier a fait savoir que le rôle des journalistes est incontournable dans la réussite du processus électoral, parce qu'ils donnent des informations y relatives en temps réel.

Le Ministre de la Communication et des Médias a expliqué qu'avant les élections, les journalistes sensibilisent la population sur les programmes des politiciens, pendant la campagne, ils donnent la parole à tout le monde, pendant les élections ils parlent du déroulement du processus électoral et après, ils font un suivi pour vérifier si le vainqueur réalise les promesses faites à la population pendant la campagne électorale.

Dans sa présentation sur la réussite de la synergie des médias dans les élections de 2020, le Secrétaire Exécutif du Conseil National de la Communication Monsieur Jacques BUKURU a indiqué qu'il n'y a pas d'élections libres et démocratiques sans médias libres. Il demande aux médias de donner aux électeurs une information suffisante relative aux partis politiques, aux candidats et au déroulement des opérations de vote. Il leur demande également d'accorder aux parties prenantes la possi-

bilité de s'exprimer.

Le Vice-Président du Conseil National de la Communication Monsieur Laurent KAGANDA, dans sa présentation sur la loi régissant la presse au Burundi, le code d'éthique et de déontologie ainsi que le code de conduite des médias pendant la période électorale, a insisté sur les droits et devoirs des journalistes dans l'exercice de leur métier.

Concernant le nouveau code de conduite, le Vice-Président du Conseil National de la Communication Monsieur Laurent KAGANDA a fait savoir que l'article 10 empêche les journalistes de parler des résultats de vote, ce rôle revient à la Commission Electorale Provinciale Indépendante ou la Commission Electorale Nationale Indépendante.

Lors du déroulement des élections, le Secrétaire Exécutif du Conseil National de la Communication Monsieur Jacques Bukuru demande aux journalistes de surveiller si les droits des électeurs, des candidats et de leurs partis sont respectés. Les journalistes sont tenus également de vérifier si les règles régissant le vote sont respectées, si la police protège tout le monde, ect. a ajouté Monsieur Jacques Bukuru. « Vous devriez vérifier si les bulletins de vote sont suffisants, si les urnes sont sécurisées, si les mandataires et observateurs sont là », a-t-il insisté.

Quant à Monsieur Aloys Batungwanayo, dans sa présentation, il a attiré l'attention des journalistes pour qu'ils ne tombent pas dans le piège des politiciens et faire, selon lui, une communication partisane. Il a donné l'exemple d'une réunion organisée par le Ministère en charge de la communication et celui en charge de l'Intérieur, où certains médias ont accordé plus de 15 minutes à un parti politique et ont donné très peu de temps aux autres partis. (Source: www.rtnb.bi)

La coalition Kira-Burundi salue la décision de la cour constitutionnelle de valider la candidature de Monsieur Domitien NDAYIZEYE



La coalition Kira-Burundi a sorti, le lundi 23 mars 2020, un communiqué de presse où le Président et Représentant légal de cette coalition Monsieur Aloys Baricako a salué la décision de la Cour Constitutionnelle qui a validé la candidature à la présidentielle du 8 mai 2020 de son candidat, Monsieur Domitien Ndayizeye.

Monsieur Aloys Baricako a aussi indiqué que cette coalition attend une décision juste et équitable de la Cour Constitutionnelle pour les autres recours qui lui ont été adressés. (Source: www.rtnb.bi)

La Population burundaise appelée à protéger les sources d'eau



Les Ministères ayant la gestion de l'eau dans leurs attributions ont organisé, le mercredi 25 mars 2020, à Bujumbura, un café de presse à l'intention des journalistes et des acteurs clés dans le domaine de l'eau. L'objectif était de parler de l'importance de l'eau et le lien entre cette dernière et le changement climatique.

Ce café de presse est organisé au moment où le Burundi se joint le 26 mars 2020 au monde entier pour célébrer la journée mondiale de l'eau célébrée le 22 mars de chaque année. Cette année, cette journée a été célébrée sous le thème : "l'eau et le changement climatique".

Au cours de ce café de presse, les experts du Ministère en charge de l'Environnement ont

à travers leurs présentations, montré que l'eau est une source vitale pour l'homme, pour la biodiversité et le développement durable en général.

Selon Monsieur Jérémie Nkinahatamba, Directeur Général de l'Environnement et de l'Assainissement, le Burundi dispose de beaucoup de sources d'eau à savoir des lacs, des rivières, des zones humides et bien d'autres.

Il a fait savoir que les sources en eau sont suffisantes au Burundi. « Notre pays dispose de 24787 sources d'eau parmi lesquelles 17821 en bonne état, 1418 en cours de disparition tandis que 2508 ont tari », a poursuivi Monsieur Jérémie Nkinahatamba.

Il a expliqué que suite à ce problème de tarissement des sources d'eau, le Gouvernement du Burundi via le Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions a mis en place certaines actions visant à restaurer ces sources en eau.

Selon le Directeur Général de l'Eau et de l'Assainissement au Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines, 71% de la population de l'intérieur du pays ont accès à l'eau potable et dans la ville de Bujumbura, près de 90% peuvent accéder à

l'eau potable.

Tous les orateurs ont invité la population burundaise à faire sienne la protection des sources d'eau et à éviter des comportements qui conduisent à leur dessèchement. Le Directeur Général de l'Environnement et de l'Assainissement a profité de l'occasion pour inviter toute la population burundaise à s'impliquer massivement pour la mise en place des fossés antiérosifs par la plantation des arbres et des herbes fixatrices du

sol, faire l'entretien et le curage des caniveaux dans les villes, afin de s'adapter aux effets de changements climatiques.

Plusieurs activités ont été menées au cours de la semaine dédiée à l'eau, notamment la plantation des arbres sur la colline Kirinzi de la commune Mugamba en province de Bururi et la plantation des bambous le long de la rivière Rusizi sur la colline Rukana II de la commune Rugombo en province de Cibitoke. (source: www.rtnb.bi)

L'IGEBU prévoit le renforcement du système de surveillance climatique et hydrologique



Le Burundi s'est joint, le lundi 23 mars 2020, au monde dans la célébration de la journée météorologique mondiale édition 2020 célébrée le 23 mars de chaque année. Cette année, cette journée est célébrée sous le thème : " Le Climat et l'Eau".

A l'occasion de cette journée météorologique mondiale, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage via l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU) a organisé à Gitega, un atelier d'information et d'échanges sur les effets du changement climatique, de l'importance du suivi et d'évaluation des ressources en eau.

Le Directeur Général de l'IGEBU Monsieur Augustin Ngenzirabona qui a ouvert les activités de cet atelier a rappelé que l'eau occupe une place de choix dans la quasi-totalité des besoins de l'être humain. Il a indiqué que le monde est cependant confronté à des défis croissants posés par le

stress hydrique, les inondations, les sécheresses et le manque d'eau potable. Et d'ajouter qu'il est urgent d'améliorer les prévisions, le suivi et la gestion d'approvisionnement en eau et de s'attaquer aux problèmes liés à la rareté ou la pollution de l'eau.

Le Directeur Général de l'IGEBU a expliqué que le changement climatique constitue actuellement une menace au développement dans divers pays du monde, y compris le Burundi. Au Burundi, le changement climatique est l'un des grands défis au développement de certains secteurs dont les plus vulnérables sont entre autre le secteur d'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'énergie, de la santé, du transport, de la préservation des écosystèmes naturels, a-t-il poursuivi.

Le Directeur Général de l'IGEBU Monsieur Augustin Ngenzirabona a souligné qu'à ces effets s'ajoutent les risques de catastrophes naturelles. Il a relevé quelques cas de catastrophes naturelles qui ont frappé le pays. Il a cité le cas de Gatunguru, Nyaruhongoka, la sécheresse de Kirundo et plus récemment les inondations, les glissements de terrain ainsi que les pluies diluviennes qui ont causé beaucoup de dégâts matériels et humains à travers tout le pays et plus particulièrement les provinces de Bujumbura et Cibitoke. Et de préciser que la protection de l'environnement et le renforcement du système de suivi et d'alerte précoces sont indissociables pour faire face à ces risques de catastrophes.

Le Directeur Général de l'IGEBU a fait savoir que pour faire face à ces risques de catastrophes, le Gouvernement burundais a initié une politique nationale de protection de l'environnement et de restauration des paysages à travers le programme national de reboisement dénommé "Ewe Burundi Urambaye". Ce programme prévoit la plantation des arbres dans tous les bassins versants du pays, a-t-il ajouté.

Il a souligné qu'en plus de ces activités de protection de l'environnement, le Gouvernement, à travers l'IGEBU, prévoit le renforcement du système de surveillance climatique et hydrologique en développant le réseau national d'observation des phénomènes hydrométéorologiques et du service de prévision climatique.

Le Directeur Général de l'IGEBU remercie l'Organisation Météorologique Mondiale

(OMM) qui appuie l'IGEBU dans la fourniture, la maintenance des équipements des stations hydrologiques et climatologiques. L'OMM fournit aussi à l'IGEBU des instruments météorologiques pour améliorer le système de surveillance climatique et d'alerte précoce, a-t-il ajouté. Il a signalé que l'OMM accorde également des bourses d'études et des formations diverses à l'étranger dans le domaine de la météorologie et de l'hydrologie.

Les participants à cet atelier ont suivi différentes présentations dont le fonctionnement de l'OMM, les activités hydrométéorologiques au Burundi, l'état des lieux des changements climatiques au Burundi, les impacts des changements climatiques observés au Burundi et l'importance de l'information hydrologique au Burundi, etc.

(Source: www.rtnb.bi)

SEP/CNPS: atelier d'information sur la politique nationale de protection sociale



Le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre en collaboration avec le Secrétaire Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale et le projet Merankabandi a organisé, le vendredi 26 mars 2020, un atelier d'information sur la politique nationale de protection sociale et l'état d'avancement à l'intention des cadres de tous les Ministères.

L'objectif de cet atelier était d'informer et de sensibiliser sur la politique nationale de protection sociale avec un accent particulier sur sa vision d'assurer la couverture de protection sociale convenable pour tous.

Le Secrétaire Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale Monsieur Arcade Nimubona a parlé

de 5 axes de la Politique Nationale de Protection Sociale qui sont le renforcement des organisations de l'économie solidaire, le renforcement des organismes de sécurité sociale existants, l'extension progressive de la couverture de la protection sociale à toute la population, le renforcement des mécanismes de prévention des risques ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles dans la mise en œuvre des programmes.

Il a indiqué que parmi les priorités de la Stratégie Nationale de Protection Sociale figurent l'augmentation d'accès aux services sociaux de base, assurer la sécurité alimentaire, une sécurité de revenu et renforcer la gestion des risques.

Concernant les grandes réalisations de la Politique Nationale de Protection Sociale, on peut citer l'initiation d'un programme d'accès aux soins de santé à 2500 ménages vulnérables du secteur informel à travers les mutuelles de santé communautaire, la réalisation d'une étude sur le financement des soins et services de santé pour les personnes âgées, l'initiation d'un programme d'accès aux soins de santé à

5000 personnes âgées du secteur informel à travers la carte d'assurance maladie, a indiqué Monsieur Arcade Nimubona.

Le Coordinateur de projet Merankabandi Monsieur Michel Nyabenda a indiqué que l'objectif du projet est de fournir des transferts monétaires réguliers aux ménages ayant des enfants de 0 à 12 ans vivants en situation d'extrême pauvreté et de vulnérabilité,

contribuer à une diminution de la malnutrition chronique des jeunes enfants dans les 4 provinces d'action qui sont Gitega, Kirundo, Ruyigi et Karusi.

Le Coordinateur de projet Merankabandi Monsieur Michel Nyabenda a fait savoir que 56 mille ménages ont déjà bénéficié ce don de transfert monétaire. (Source: www.rtnb.bi)

Gitega: lancement officiel du Projet PBF II par le Ministère en charge de la Jeunesse



La Ministre en charge de la Jeunesse a expliqué qu'autour de ces groupements de solidarité, les jeunes apprendront à faire de petites contributions pour former des caisses de solidarité et développer une plus grande résilience face à la pauvreté. « Ainsi, les jeunes pourront réaliser leurs rêves. Ils seront capables de financer leurs projets, de se développer, de développer leurs communautés et partant

Le Ministère de la jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information, en collaboration avec l'Unicef et le FNUAP, a procédé, le vendredi 27 mars 2020, au lancement officiel du projet «Fonds pour la consolidation de la paix» phase II (PBFII).

Les cérémonies ont eu lieu à Gitega sous la houlette de la Ministre en charge de la Jeunesse, Madame Evelyne Butoyi, et en présence du Représentant des Agences des Nations Unies, Monsieur Gary Conille et les Administratifs des zones d'intervention de ce projet.

Dans son discours de circonstance, la Ministre en charge de la Jeunesse a indiqué que le projet PBF II touchera 15 mille jeunes burundais qui seront sensibilisés et encadrés sur les compétences de la vie courante.

Selon Madame Evelyne Butoyi, ce projet permettra de constituer plus de 500 groupements de solidarité des jeunes où ils pourront développer un esprit d'auto-suffisance à travers l'apprentissage de l'entrepreneuriat.

tout le pays », a ajouté la Ministre.

Pour la Ministre en charge de la Jeunesse, c'est autour de ces groupements de solidarité qui seront créés que les jeunes apprendront à vivre ensemble et à être les ambassadeurs de la paix.

La Ministre en charge de la Jeunesse a également précisé que le Projet PBF II prendra en compte le développement des centres-jeunes pour en faire effectivement des centres de formation et d'information. Et d'ajouter que le projet a l'ambition de moderniser en premier lieu trois centres-jeunes pour en faire des centres d'apprentissage des compétences du 21^{ème} siècle, c'est-à-dire les technologies de l'information et de la communication, les notions de l'entrepreneuriat, la gestion des entreprises et organisations.

La Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information a rappelé que les hautes autorités du pays, à commencer par le Chef de l'Etat recommandent aux jeunes de ne pas prêter oreilles aux détracteurs, de créer des projets de dé-

veloppement et surtout de se regrouper en coopératives pour augmenter la production.

Occasion d'appeler les administratifs et les jeunes des zones d'intervention de ce projet d'en faire le leur car, a-t-elle expliqué, ce projet vient répondre aux aspirations des uns et des autres.

La Ministre Evelyne Butoyi n'a pas caché sa satisfaction de pouvoir lancer ce projet d'encadrement des jeunes à la veille des élections du mois de mai prochain. Pour elle, les jeunes sont aujourd'hui préoccupés par le développement de leurs communautés, de leurs communes et de leurs provinces et partant de tout le pays.

La Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information a fait remarquer que le lancement du projet PBF II intervient au moment où le monde entier fait face à la pandémie du Coronavirus. Elle a saisi cette occasion pour lancer un appel vibrant à tous les jeunes et à tous les burundais de continuer à observer les

mesures d'hygiène prises par le Gouvernement via le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA.

Et de rappeler que ces mesures sont notamment, le lavage régulier des mains, ne pas se serrer la main, ne pas s'embrasser, tousser ou éternuer dans le creux de la coude du bras et utiliser des mouchoirs à usage unique. Il leur a demandé par ailleurs d'éviter de colporter des rumeurs sur le COVID-19.

Le Représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement, Monsieur Gary Conille a indiqué que les agences du Système des Nations Unies s'engagent à toujours accompagner le Gouvernement du Burundi dans la réalisation des projets allant dans le sens du bien-être de la population en général et des jeunes et adolescents en particulier.

Le projet PBF II va durer 18 mois et va toucher 8 provinces, à savoir Rumonge, Makamba, Ruyigi, Mwaro, Bujumbura, Kirundo, Ngozi et Gitega. (Source: www.rtnb.bi)

Certaines infrastructures publiques en passe de changer de noms



Les membres de la commission chargée de débaptisations et de baptisations des infrastructures ont tenu, le vendredi 27 mars 2020 une réunion avec les Gouverneurs et les Recteurs des Universités. Il s'agit d'une commission qui a été mise en place après que le Chef de l'Etat l'ait annoncé dans son message à la Nation lors de la célébration du 57^{ème} anniversaire de l'indépendance du Burundi, a indiqué Monsieur Jean Claude Karerwa, Porte-Parole du Président de la République.

Au cours de cette réunion, les participants se sont convenus qu'à partir du premier juillet de cette année, certaines infrastructures publiques vont être baptisées, rebaptisées et débaptisées, a conclu Monsieur Jean Claude Karerwa, Porte-Parole du Président de la République. (Source: www.rtnb.bi)

Un numéro vert pour dénoncer les abus de pouvoir



Le Président de la commission spéciale chargée de suivre les dossiers clés et sensibles pendant la période pré-électorale et électorale Monsieur Elysée Ndaye, a organisé jeudi, le 25 mars 2020, une conférence de presse. Le but était d'annoncer au public la mise en place d'un numéro vert pour aider la population à assister cette commission.

Cette commission est composée de 11 membres et a notamment pour mission de rechercher, collecter et fournir l'information nécessaire sur tout comportement anormal de nature à ternir l'image de l'administration publique en faisant fi du cadre légal et réglementaire.

La commission a aussi pour rôle de recueillir toutes les informations sur les cas de malversations ou d'abus et de donner rapport au cabinet du Président de la République pour décision, a poursuivi Monsieur Elysée Ndaye. Et d'ajouter que la commission est aussi chargée de collecter,

recouper et transmettre les cas de dénonciations reçues via le numéro vert ou par d'autres moyens.

Les dénonciateurs peuvent contacter les membres de la commission au numéro vert 300, au numéro whatsapp +25768295625 et à l'adresse email adhoc.commission2020@gmail.com, a précisé le président de la commission.

Le Président de la commission spéciale chargée de suivre les dossiers clés et sensibles pendant la période pré-électorale et électorale a fait savoir que 3 dossiers ont déjà été traités, clôturés et le rapport a été déposé au cabinet du Président de la République tandis que d'autres dossiers sont en cours de traitement, a-t-il conclu.

La commission spéciale chargée de suivre les dossiers clés et sensibles pendant la période pré-électorale et électorale a été mise en place par le Président de la République S.E.M Pierre Nkurunziza dans le cadre de la mise en pra-

tique de la politique de bonne gouvernance et de la lutte contre la gabegie financière. La commission exercera son mandat jusqu'à l'investiture du nouveau Président de la République qui sera élu au mois de mai 2020. (Source: www.rtnb.bi)

Le Burundi célèbre la journée internationale de l'eau



Le Burundi s'est joint, le jeudi 26 mars 2020, au monde pour célébrer la journée internationale de l'eau et des zones humides, les cérémonies se sont déroulées au bord du lac Tanganyika près de cap town beach sous le thème : « L'eau et les changements climatiques ».

Les autorités administratives et ceux du Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions qui étaient présentes ont commencé par arracher l'herbe polluante dénommée jacinthe d'eau, qui a envahi les rives de cette entité.

Dans son discours, le Secrétaire Exécutif de l'Autorité du Lac Tanganyika (ALT) Monsieur Sylvain Dusanga Mukanga a indiqué que les Nations Unies ont mis à son agenda 2018-2028, l'eau et le développement durable ainsi que la mise en œuvre des programmes et projets connexes.

Comme le thème choisi cette année est l'eau et les changements climatiques, Monsieur Sylvain Dusanga Mukanga a montré les dommages causés par les changements climatiques comme les inondations dont le Burundi a subi

les conséquences, la sécheresse et la pollution du lac qui sont aggravées par la dégradation de l'environnement.

Tout cela est causé par l'action anthropique comme la déforestation, l'exploitation des terres et cause les problèmes de gestion et l'utilisation rationnelle des eaux dans les pays membres de l'ALT qui sont le Burundi, la RDC, la Zambie et le Tanzanie, a souligné le Secrétaire Exécutif de l'Autorité du Lac Tanganyika.

Il a néanmoins fait savoir que la plupart des pays du monde souffrent d'un manque criant d'eau douce mais que les pays de l'ALT disposent de 17% des réserves mondiales d'eau douce mais qu'elle est menacée de pollution.

Monsieur Sylvain Dusanga Mukanga demande aux pays riverains du lac Tanganyika de tout faire pour protéger ce patrimoine commun de grande importance pour les générations présentes et futures.

Le Représentant de l'UNICEF Monsieur Jeremy Hopkins a précisé que 2 milliards de personnes au monde n'ont pas accès à l'eau et si rien n'est fait ce chiffre peut aller jusqu'à 4 milliards en 2050, ce qui pourrait causer des conflits et de l'instabilité au niveau des Etats.

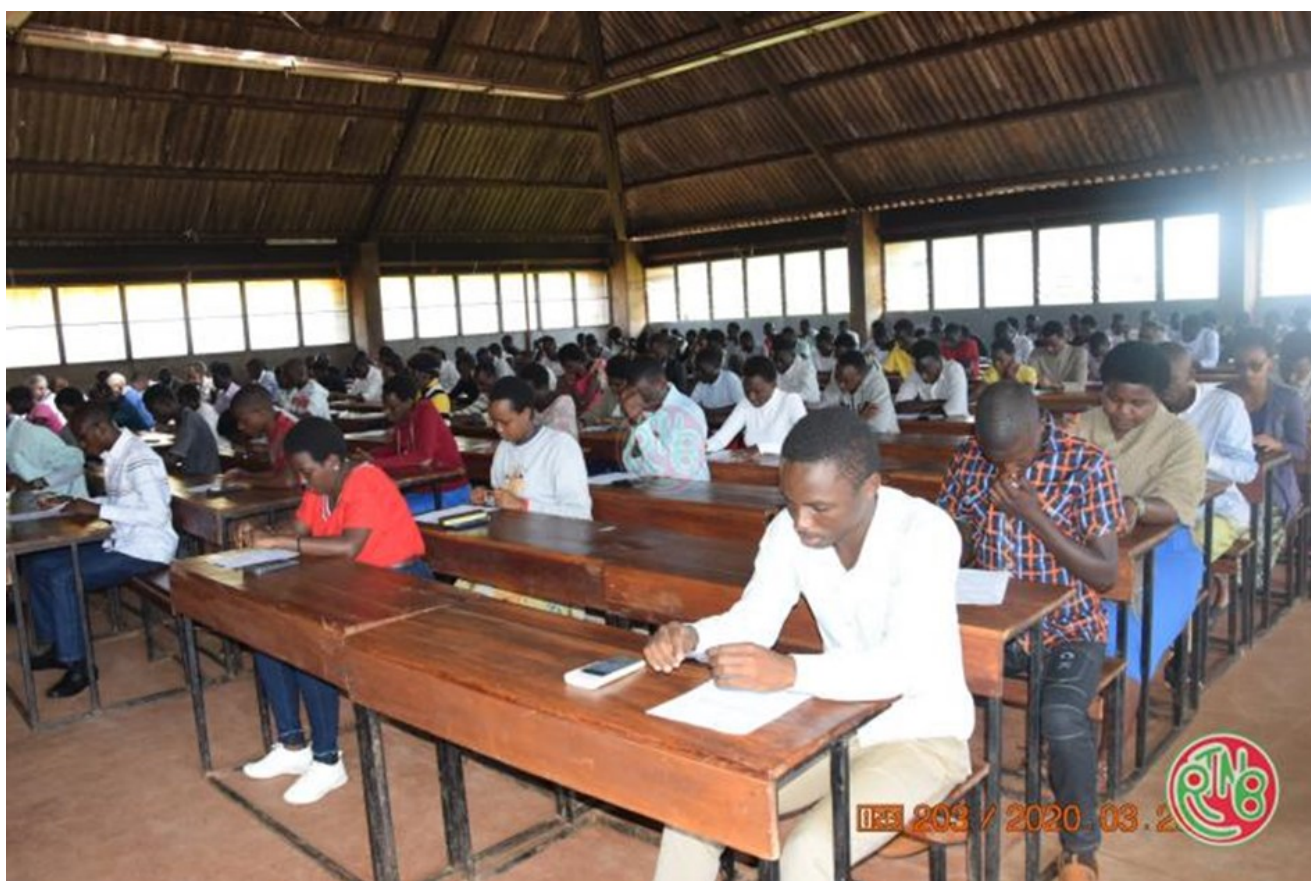
Le Secrétaire Permanent au Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage Monsieur Emmanuel Ndorimana indique que le Burundi a beaucoup de sources d'eau douce mais qu'elles ne sont pas protégées et risquent de disparaître. Et de préciser que les études ont montré que certaines nappes phréatiques commencent à s'assécher.

C'est dans ce cadre que le ministère a sorti une ordonnance interdisant la plantation des arbres qui consomment beaucoup d'eau et demande de les substituer par les essences autochtones.

Monsieur Emmanuel Ndorimana demande à la population de protéger l'environnement en reboisant les espaces nus, de creuser des courbes de niveaux pour retenir les eaux de pluies, de protéger les rives des lacs et rivières, surtout que les changements climatiques sont une réalité dans la destruction des infrastructures des vies humaines au Burundi.

(Source: www.rtnb.bi)

Gitega: passation du concours d'accès aux facultés de médecine et de statistiques



Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Pr. Gaspard Banyankimbona a procédé, le jeudi 26 mars 2020, au lancement officiel de la passation du concours d'accès aux facultés de médecine et de statistiques, au campus Zege de l'Institut Supérieur

d'Agronomie (ISA) de Gitega.

Selon le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, les deux concours vont se dérouler du 26 au 27 mars 2020 dans six centres de passation dont Bujumbura-Mairie, Gitega,

Makamba, Ngozi, Bubanza et Ruyigi. Les candidats attendus au concours d'entrée à la faculté de médecine sont au nombre de 1444 et 253 à la faculté de statistiques.

Le Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur a fait savoir qu'à la faculté de Médecine, sur 1444 candidats attendus, 943 se sont présentés soit un taux de 90,92%. A la faculté de statistiques, sur 253 candidats enregistrés, 287 ont été accueillis pour passer le concours d'entrée, soit un taux de 113,53%. Le concours se déroule dans des conditions satisfaisantes, a indiqué le Ministre. Et d'ajouter que ce genre de concours a été établi pour que ces facultés accueillent des étudiants intelligents, qui pourront entrer en compétition avec ceux des pays de la sous-région.

Au moment où certains lauréats de ce con-

cours vont fréquenter les universités privées, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a fait savoir que le Gouvernement est en train d'analyser la faisabilité pratique pour appuyer les étudiants des universités privées, par l'octroi de prêt bourses.

Après le lancement de ce cours au campus de Zege, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en compagnie des Recteurs des Universités du Burundi, de Ngozi et de l'Espoir d'Afrique a rendu visite à une équipe d'enseignants qui ont choisi les épreuves faisant objet du concours et qui sont internés pour éviter des cas de fraudes. C'était pour les féliciter et les encourager car ils ont été choisis suite à leurs performances. (Source: www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général du Gouvernement

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DU CONSEIL
DES MINISTRES DU MERCREDI 25 MARS 2020**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 25 mars 2020 sous la présidence de son Excellence le Président de la République, Monsieur Pierre NKURUNZIZA.

Les dossiers suivants ont été analysés :

1. Projet de loi relative à l'utilisation pacifique, à la sûreté et à la sécurité de l'énergie nucléaire et aux rayonnements ionisants, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères. Le Burundi a adhéré à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique en 2009. Mais ce n'est qu'en 2016 que des projets régionaux et nationaux faisant recours aux techniques et sciences nucléaires ont commencé à être développés et présentés à l'Agence pour le compte du Burundi.

Même avant son adhésion à l'Agence, les sources radioactives étaient quelques fois utilisées au Burundi dans l'ignorance totale et sans contrôle de leurs effets néfastes à l'endroit de leurs utilisateurs, de la population et de l'environnement. La majorité de ces sources étaient utilisées depuis l'époque coloniale et se trouvent dispersées sur notre territoire. Elles méritent d'être collectées et conservées dans un lieu sûr aménagé à cette fin, afin de protéger la population de ses effets nocifs.

Malheureusement, jusqu'aujourd'hui, il n'existe pas de réglementation spécifique en matière d'utilisation des rayonnements ionisants ou appareils radiologiques.

Avec ce projet, le Burundi, à l'instar des autres pays membres de la Communauté Est Africaine, veut se doter d'une loi qui régleme les pratiques faisant recours aux rayonnements ionisants.

Le Conseil avait analysé ce projet et avait constaté qu'il nécessitait d'être retravaillé et avait désigné une équipe pour l'approfondir davantage.

Après analyse du projet retravaillé lui soumis, le Conseil a constaté que le dossier nécessitait encore plus d'éclairage au niveau technique et l'a retourné.

2. Projet de loi fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes et la procédure suivie devant elle, présenté par le Ministre de la Justice, de Protection Civile et Garde des Sceaux.

Aux termes de l'article 183 de la Constitution, « il est créée une Cour des Comptes qui est chargée d'examiner, de juger et de certifier les comptes de tous les services publics. Elle assiste le Parlement dans le contrôle de l'exécution de la loi des finances.

La Cour des comptes présente au Parlement un rapport sur la régularité du compte gé-

néral de l'Etat et confirme si les fonds ont été utilisés conformément aux procédures établies et au budget approuvé par le Parlement. Elle donne copie dudit rapport au Gouvernement.

La Cour des comptes est dotée de ressources nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

La loi détermine ses missions, son organisation, ses compétences, son fonctionnement et la procédure suivie devant elle ».

En application de ces dispositions constitutionnelles, il est proposé la révision du cadre légal de ladite Cour, l'objectif étant aussi de se conformer aux normes internationales et aux bonnes pratiques des autres pays.

Pour se conformer aux normes internationales en la matière, il importe d'affirmer dans le projet que la Cour est désormais l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, ainsi qu'il en est dans tous les pays dotés d'une haute juridiction financière.

Concernant les missions de la Cour des Comptes, la principale innovation qu'apportent les dispositions constitutionnelles est la consécration de la mission juridictionnelle de manière expresse par l'emploi du terme « juger ».

En ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de cette Cour, il convient de relever deux innovations importantes :

La cour sera rattachée au Parlement et non à l'Assemblée Nationale

Les chambres au sein de cette Cour devront être réorganisées selon une approche sectorielle

Par ailleurs, il est proposé la création du poste de secrétaire général, chargé d'assister le Président de la Cour et de diriger les services administratifs et financiers ainsi que la greffe.

A l'issue de l'analyse, le Conseil a constaté que le projet nécessitait une analyse beaucoup plus approfondie et l'a retourné. Le projet sera retravaillé en même temps que le projet de loi portant statut des magistrats de la Cour des Comptes par une équipe qui a été désignée, en s'assurant surtout de limiter, autant que faire se peut, leur impact budgétaire.

Ces projets seront ramenés en Conseil des Ministres dans un délai de trois semaines.

3. Projet de décret portant concession d'un terrain à usage industriel à la société « Burundi Metals », présenté par le Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire.

La Société « Burundi Metals » a introduit une demande de concession d'un terrain de deux hectares, situé à Kiyange, Zone Buterere en Commune Ntawangwa pour la construction d'une usine de fabrication de capsules et des étiquettes de toutes sortes de boissons BRARUDI.

Ce projet permettrait de limiter les importations des capsules par la Brarudi et conséquemment d'épargner les devises qui étaient utilisées à cet effet. Le trésor y trouvera son compte également car le projet va générer des impôts et taxes et créer des emplois.

Le projet a obtenu l'avis favorable de la Commission Foncière Nationale ainsi que la non-objection du Ministre en charge de l'environnement.

Ce projet est présenté pour légaliser cette concession conformément aux dispositions du Code Foncier.

Après échange et débat, le Conseil a accepté le principe d'accorder la concession du terrain mais a mis sur pied une équipe qui va vérifier s'il est opportun de faire allusion à la société Brarudi dans ce projet de décret.

4. Projet de loi portant révision du Code de l'organisation et de la compétence des juridictions militaires, présenté par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

L'organisation et la compétence des juridictions militaires burundaises sont réglées par le décret-loi n°1/5 du 27 février 1980.

Près de quarante ans après son entrée en vigueur, ce texte mérite d'être revu essentiellement pour deux raisons, à savoir combler les lacunes liées notamment à l'absence du rôle et de la place de l'auditorat Général ainsi que de l'organisation administrative en général d'une part, et l'harmoniser avec la loi organique de 2017 qui régit la Force de Défense Nationale du Burundi, d'autre part.

Par ailleurs, les compétences originelles des instances judiciaires militaires ont été drastiquement modifiées par d'autres instruments juridiques à savoir la Constitution de 2018, la loi de 2005 régissant la Cour Suprême et la loi de 2005 portant Code de l'organisation et de la compétence judiciaires.

Le projet de loi sous analyse se propose de corriger les lacunes observées actuellement et s'harmoniser avec tous ces instruments juridiques.

Après analyse de ce projet, le Conseil a constaté que des clarifications étaient nécessaires pour distinguer les infractions qui relèvent de la compétence des juridictions militaires et celles qui relèvent des juridictions civiles. Une équipe a été mise sur pied pour finaliser cette question et le projet sera ramené en Conseil des Ministres dans un délai de trois semaines.

5. Projet de décret portant révision du décret n°100/292 du 16 octobre 2007 portant création, missions, composition organisation, et fonctionnement de la Plateforme Nationale de prévention des risques et de gestion des catastrophes, présenté par le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes.

La Plateforme nationale de prévention des risques et de gestion des catastrophes a été créée par le décret n°100/292 du 16 octobre 2007.

Entretemps, des changements sont intervenus sur le plan mondial et il convient de s'y aligner. Il est aussi nécessaire de s'adapter au Plan national de Développement 2018-2027.

D'autres raisons militent aussi en faveur de la révision de ce décret. Il s'agit notamment d'adopter la nouvelle dénomination du Ministère appelé aujourd'hui Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes ainsi que la nouvelle dénomination de la Direction Générale qui préside cette Plateforme à savoir la Direction Générale de la Pro-

tection Civile et de la Gestion des Catastrophes.

D'autres réaménagements ont été opérés au niveau de l'organisation et du fonctionnement de Plateforme.

Après analyse, le projet a été adopté.

Projet de décret portant révision du décret n°100/09 du 23 janvier 2019 portant révision du décret n°100/056 du 21 avril 1992 portant réorganisation du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge

Projet de décret portant révision du décret n°100/80 du 30 mars 2015 érigeant le Centre National de Référence en Kinésithérapie et Réadaptation médicale en une administration personnalisée de l'Etat

Ces deux points ont été tous présentés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

La plus grande innovation du décret n° 100/09 du 23 janvier 2019 portant révision du décret n°100/056 du 21 avril 1992 portant réorganisation et fonctionnement du Centre Hospitalo Universitaire de Kamenge fut l'entrée du Centre National de Référence en Kinésithérapie et Réadaptation Médicale dans le Centre Hospitalo Universitaire de Kamenge comme un des départements.

Dans ce même décret, l'article 7 stipule que les modalités d'intégration du Centre National de Référence en Kinésithérapie et Réadaptation Médicale au Centre Hospitalo Universitaire de Kamenge seront précisées par une ordonnance du Ministre ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions.

Après analyse minutieuse par toutes les parties prenantes dans cette question, il a été remarqué qu'il serait plus avantageux de maintenir le Centre National de Référence en Kinésithérapie et Réadaptation Médicale comme une administration personnalisée purement autonome pour lui permettre de garder sa place de centre national de référence en Kinésithérapie.

L'autre souhait est que le Centre National de Référence en Kinésithérapie et Réadaptation Médicale soit maintenu sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Comme révision proposée dans le **décret n°100/09 du 23 janvier 2019 portant réorganisation du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge**, il s'agit de supprimer l'article 7 qui loge le Centre National de Référence en Kinésithérapie et Réadaptation Médicale au Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge afin qu'il recouvre son autonomie.

S'agissant du **décret n°100/80 du 30 mars 2015 érigeant le Centre National de Référence en Kinésithérapie et Réadaptation médicale en une administration personnalisée de l'Etat**, la révision proposée est de préciser que ce Centre est placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

A l'issue de l'analyse de ces deux projets, le Conseil les a adoptés avec la recommandation de ramener l'ordre et la discipline au Centre HospitaloUniversitaire de Kamenge.

8. Divers

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a informé le Conseil de la célébration, la semaine dernière, de la Journée dédiée à la langue nationale.

La Ministre à la Présidence chargée des Affaires de la Communauté Est Africaine a informé le Conseil que suite au coronavirus, les réunions nécessitant des déplacements

au niveau de la Communauté Est Africaine ont été suspendues mais qu'elles continuent par vidéoconférences. Elle a demandé que les Ministres qui seront sollicités puissent être disponibles.

Le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a informé le Conseil que les mesures prises pour se prévenir contre la maladie à coronavirus sont, jusqu'à présent, globalement suivies et qu'elles portent des fruits. Il a néanmoins déploré le fait qu'il y a des rumeurs qui sont sciemment propagées, via les réseaux sociaux, sur cette maladie au Burundi à des fins inavouées.

En définitive, Son Excellence Monsieur le Président de la République a rappelé que le Burundi est dans la promesse de protection divine et a demandé aux Burundais de continuer à prier pour que Dieu continue à protéger le Burundi. Il a invité à cet effet les membres du Gouvernement à lire et à méditer sur le passage de la Bible qui se trouve dans Psaume 91, verset 1-16.

Bujumbura, 26 mars 2019

Le Secrétaire Général du Gouvernement et Porte
Parole du Gouvernement

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi